

DRAPEAUX EN USAGE SUR LES ÉPREUVES MOTOCYCLISTES

SIGNAUX D'INFORMATION



Signal de départ d'une course. Fermeture de la piste aux non-compétiteurs.



Fin de la course ou des essais.
Vitesse : Ouverture de la piste aux non-compétiteurs.



Signal de dépassement.



La piste est libre de tout danger.

SIGNAUX SPÉCIFIQUES



Vitesse : Un véhicule est au ralenti sur la piste, le dépassement de celui-ci est autorisé.



Vitesse : Gouttes de pluie affectant la surface de cette section du circuit.



Vitesse : Panneau présenté avec l'ensemble des drapeaux jaunes agités quand un safety-car emprunte la piste. Le dépassement du safety-car est interdit. Le dépassement entre



Courses sur piste : Annonce le dernier tour.

SIGNAUX DE DANGER



Motocross fixe : Danger immédiat, ralentir et défense de dépasser.
Agité : Danger immédiat, ralentir et défense de dépasser. Le pilote n'est pas autorisé à sauter, les roues de la moto doivent rester en contact avec le sol.



Piste glissante, changement d'adhérence.
Vitesse : Changement d'adhérence pour toute autre raison que la pluie.



Motocross - fixe : Personnel médical sur la piste, roulez avec une extrême prudence. Défense de dépasser et le pilote n'est pas autorisé à sauter.



Motocross - agité : Ce drapeau est utilisé pour appeler les secours. Roulez avec une extrême prudence, défense de dépasser et le pilote n'est pas autorisé à sauter.

SIGNAUX D'INJONCTION



Signal d'interruption d'une course ou d'une séance d'essai.



Signal d'arrêt pour le motocycle portant ce numéro. Le pilote doit rentrer aux stands et ne pourra plus repartir.



Le pilote portant le numéro indiqué par le commissaire doit immédiatement quitter la piste.

PRÉSENTATION DES DRAPEAUX



Drapeau fixe



Drapeau agité en 8



Double drapeau jaune agité



Drapeau agité de haut en bas

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ?

ATTENTION À L'EXCEPTION DE LA PROTECTION JURIDIQUE, AUCUNE DE CES GARANTIES N'EST ATTRIBUÉE AUX LICENCES TOURISME.

1) ASSISTANCE – RAPATRIEMENT

Tout licencié bénéficie d'une garantie d'assistance médicale. De même, tout licencié peut être rapatrié vers son domicile, à l'exclusion des participants à des rallyes raids, ceux-ci devant, concernant cette dernière garantie, se rapprocher des organisateurs de la manifestation.

> CONTACTEZ AVANT TOUTE DÉMARCHÉ

Mutuaide Assistance, 7 jours sur 7, depuis la France au 01.55.98.57.31 ou depuis l'étranger au 33.1.55.98.57.31 / Précédé de l'indicatif local d'accès au réseau international en indiquant votre n° de licence. Lors de votre appel, pensez à rappeler le n° de contrat (ou n° produit) 8315.

2) DÉCLARATION DE SINISTRE

Pour bénéficier des assurances corporelles liées à votre licence (capital invalidité, décès, remboursement de frais médicaux/pharmaceutiques/d'hospitalisation), tout accident survenu au cours d'une activité garantie doit être déclaré dans les 10 jours via l'appli à disposition sur le site internet de la FFM : www.ffmoto.org.

En cas de problème, contacter MARSH : assurances.ffm@marsh.com ou au 01 87 21 27 50

LA CHARTE DU SPORTIF FFM

Tout sportif, débutant ou champion, s'engage à :

- se conformer aux règlements
- respecter les décisions des officiels
- respecter adversaires et partenaires
- refuser toute forme de violence, de tricherie et de dopage
- être maître de soi en toutes circonstances
- être loyal dans le sport et dans la vie
- respecter l'environnement

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES

La Fédération Française de Motocyclisme tient à affirmer son implication dans le combat contre les violences et les comportements discriminants, qu'ils soient à caractère raciste, religieux, sexiste ou sexuel. Elle érige également la laïcité comme principe fondamental et fournit à tous ses licenciés des documents téléchargeables pour repérer et combattre tous ces types de dérives inadmissibles. Vous les trouverez sur le site de la Fédération. www.ffmoto.org Une adresse mail a également été créée pour recueillir vos témoignages : violences@ffmoto.com